VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage comme Placement,

No 2105 rue Dennis, entre les rues Johnson et Galvez, borné par la rue Bienville.

Dans la succession de Mme Catherine Schwabia, veuve de Gottlieb Schwabia.

No 68,017—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 524 rue Carondelet—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en cour ouverte le 11 juillet 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dennis, Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le numéro 15 et mesurant 28 pieds de face à la rue Dennis même mesure dans le fond, sur 106 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage dans le fond et une boutique et deux chambres sur le devant, connu comme le No 2105 rue Dennis, rapportant un revenu de $19 par mois.

Conditions—Une moitié en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans après la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de l'adjudication jusqu'au paiement. Devant être garanti par lien de vendeur, hypothèque spéciale et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et de pénalité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1902 en plus du montant de l'adjudication et devant faire un dépôt de [illegible] comptant au moment de la vente. Acte de vente perdevant Rémière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Conne Schreiber, avocat.
Bureau, 215 rue Carondelet.

27 juil—17 20 27—août 3 10 17 19

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin d'Epicerie. En succession de PATRICK RYAN.

No 67,500 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Gen. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, le 26 juillet 1902, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu au rabais, à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 14 juillet 1902, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée la propriété mobilière ci-après décrite à savoir:

Le lent et particulièrement le stock d'épicerie et les affaires d'épicerie, comme un ensemble, contenant sur les lieux à l'enseigne Nord Ouest de la rue Galvez et de l'avenue Cleveland, plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux et avant livraison.

16 juil—16 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Magasin et Résidence Productives,

Nos 1300, 1302 et 1306 rue Tonte, à l'enseigne de la rue Urquhart.

Succession de Patrick Ryan

No 67,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Gen. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune — MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 14 juillet 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, contigus l'un à l'autre, situés dans Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 509 borné par les rues Tonte (autrefois Union) Urquhart, Villeré (autrefois Girod) et Bourbon (autrefois Bagatelle), désignés comme lots Nos un et deux sur un plan fait par C. C. Crawford, daté le 6 mars 1865, et déposé pour référence en l'étude de Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville. Lesdits lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Union, maintenant Tonte, sur une profondeur de 85 pieds de façade sur la rue Urquhart de 85 pieds. Le tout en mesure américaine. Le lot No Un formant l'enseigne des rues Union, maintenant Tonte et Urquhart; avantageusement situé, commandant une bonne clientèle et loyers assurés. L'épicerie à l'enseigne étant louée à bail jusqu'au 1er octobre 1902, au taux de trois cent douze par an et la boulangerie rapportant cent quatre vingt dollars par an, faisant un revenu total de $480 par an.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit représentée par des billets négociables portant 8 0/0 d'intérêt par an et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1902, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente. Acte de vente perdevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juil—15 22 29—août 5 12 19

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 5 AOUT 1902.

Propriété de valeur dans une jolie section du Troisième District,

No 143 rue Prieur, coin Kerlerec.

Cottage simple, avec quatre chambres, loué $8 par mois.

No 1447 rue Prieur, contigu au ci-dessus.

Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $13.

No 1909 rue Kerlerec, contigu au ci-dessus.

Cottage couvert en ardoises, avec trois chambres, loué $6.

Succession de Jean M. Paya, Frank Zengel, administrateur.

No 66 320, Cour Civile de District, Division E.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs — Bureau 846 rue Commune — MARDI, le 5 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 27 juin 1902 par l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, et désignés comme lots Nos un, deux et huit. Lot No 1 formant l'enseigne des rues Prieur et Kerlerec et mesurant M. A. 21' 5" 5" de face à la rue Prieur sur 68 pieds de profondeur et façade sur la rue Kerlerec. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant M. A. 21 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 62' 11" 2" de profondeur.

Le lot No 8, dans le même îlot, mesurant 21' 5" de face à la rue Prieur, sur 68 pieds de profondeur. Le tout suivant le plan de L. J. Hoffman, en date du 29 décembre 1888, par acte de vente perdevant E. A. Peyroux, L. des transfertes 129, folio 647.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902. Acte de vente perdevant Emile Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de $ par cent au moment de l'adjudication.

Cunningham & Cunningham, avocats.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs. No 846 rue Commune.

20 juin—20—juil 6 13 20 27—août 3 5

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix de Premier District.

La Grande Résidence de Valeur à trois étages en briques avec mansarde, No 743 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Un Site Commercial de Valeur.

La Portion de Terre de Choix à l'enseigne des rues Girod et Commerce

Succession de P. H. Skidmore

No 67,279 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 14 juillet 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., à cela appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 152, borné par les rues Magnolia, Camp, Girod et Julie, désigné comme les No 22, et mesurant en mesure américaine trente et un pieds dix pouces de face à la rue du Camp sur cent soixante dix pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent la grande résidence en briques avec mansarde à trois étages, bien située, confortablement subdivisée, connue comme le No 743 rue du Camp, contenant environ 20 chambres, etc., bâtisses en briques dans le fond, cour pavée, etc. Cette propriété de valeur peut servir comme emplacement commercial sur la rue de chemin de fer et comme résidence en dessous, ayant entrée et vestibule séparés. Elle est contigue à la manufacture de bottes de cigares de Hershheim, rue du Camp, et occupe vis et est contiguë à la Consumer's Ice Co. et le bâtisse de la concernant la American Tobacco Co de Hershheim dans le fond. Un splendide placement.

2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet 61, borné par les rues Nouvelle Levée, Girod, Commerce et Lafayette, mesurant en mesure anglaise, trente-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur en façade à la rue Commerce de quatre-vingt-cinq pieds, onze pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, d'après un plan par G. A. De Armas et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Cette propriété de valeur est dans le centre commercial et vis-à-vis des bâtisses de la "N. J. Long Cooperage Co.", près de l'entrepôt Texas, etc.

Conditions de la vente—Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Actes de ventes et les timbres du revenu des E.-U. au frais des acquéreurs, perdevant Fred. Dubel, notaire; un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

19 juil—19 20 27—août 3 10 17 19

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 316 rue Fern contigu Levée, sur un entre grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,661—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Tchoupitoulas et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30') pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contenant douze chambres bien finies et portant les numéros municipaux 625 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $15 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet No 49 borné par les rues Levée, Fern, Hugo et Commerciale, le dit lot formant l'enseigne des rues Fern et Levée, étant connue comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux (52') pieds, six (6") pouces et cinq (5") lignes sur une ligne courant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf (159') pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze (114') pieds huit (8") pouces et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 316 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $4 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en douze mois de la date de l'adjudication: la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payée par les acquéreurs, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. Acte de vente perdevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Alger,

A proximité de ferries [bateaux passeurs] marchés églises et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall, consolidées.

Nos 67,727 et 67 661—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 32 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Abadell, autrefois rue Jackson: lesdits lots mesurant trente (30') pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire

Conditions—Une moitié comptant, la balance en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente; acte de vente perdevant Edwin E. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Greta vs A. John Soiard et als.

No 67.567— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 126 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 26 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Soiard, No 61.794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposants magasins, bâtisses à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 703, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Dauphine et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Dauphine, un des mieux et plus avantageusement connus en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend ainsi certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon Dauphine et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne du côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit.

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et îlet, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1873, annexé pour référence à un acte de vente enregistré devant U. T. Reniat, notaire, le 1er mars 1873, 50 pieds de face à la rue Royale sur 50 pieds 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu au morceau en portion de terre ci-dessus précédemment décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 50 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et îlet, et contigu dans le fond aux ci-dessus précédemment et nouvellement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, assistant voyer de ville, daté le 27 mai 1865, annexé à un acte de vente perdevant John Randonnaud, ancien notaire, le 3 juin 1865, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Dauphine, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un îlet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété, par quelques-uns de nos plus grands marchands, donnant une fixité de valeurs sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en question vaut un invitable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Fabacher & Co, Solari W. G. Tebeau, Montéleon, Meinecy, Flak et autres garantit cette stabilité inégalée est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme localité le marchand y trouvera un commerce grandissant et fixe; le résultat de l'immense trafic surgissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques îlots de la rue de Canal il n'existe pas un autre îlot sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; rien laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,640 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Serapura et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 156 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Serapura, et 56 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur la ligne de côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur Qu'un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 6 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 [ou 12] et 6 [ou 13] mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12), mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapura de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapura et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 6 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapura, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 6 lequel dit lot No 6 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 ligne, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4/5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Serapura et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 156 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Serapura, et 56 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur la ligne de côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur Qu'un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 6 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 [ou 12] et 6 [ou 13] mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12), mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapura de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapura et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 6 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapura, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 6 lequel dit lot No 6 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 ligne, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4/5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Serapura et Première, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 86 pieds 7 pouces et 2 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapura et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B. Buisson, voyer, le 10 mars 1852, et comme comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 3/5 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Serapura, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurant chacun 23 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes:

Terrain No 1 [ou 6] a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapura, le divisant du terrain No 1 [ou 8]; 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 [ou 7], lequel terrain No 2 [ou 7] a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur la plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et borné comme la propriété ci-dessus décrit au troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de O. A. Hedin, voyer, en date de décembre 1853, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 23 pieds, 11 pouces et 8 lignes rue Water, 23 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 106 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Serapura et 107 pieds 4 pouces 1/3 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Autant site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 30 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. Le gain ainsi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne saurait longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hauts chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propriétés ci-dessus décrites en second, troisième et quatrième lieu sont vendues sujettes à un bail expirant le 30 septembre 1903, au taux de $1,395 par an.

Une copie duquel peut être vue au bureau des encanteurs.

5° L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde avec vastes terrains, No 2013 avenue St Charles. Elle est retirée de la banquette, entourée d'une riche barrière en fer, contenant grand vestibule central, salons à arches, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, lavabo, bonne d'almond en porcelaine, salle de bain, cuisine, cave, galeries sur la façade et dans le fond au rez de chaussée; rez de chaussée, neuf vastes et aérées chambres à coucher, plusieurs desquelles ont des lavabos stationnaires, chambres à bain, armoire pour lingerie, chambre basse en chêne et galeries sur le devant et à l'arrière au deuxième étage. La mansarde contient trois grandes chambres à coucher, chambres pour malles, etc. Dans le fond est une bâtisse en bois à un étage, contenant deux chambres pour domestiques. Dans le fond sur le côté à distance de la résidence, se trouve l'écurie et la remise. Il y a trois grandes citernes et un filtre pour l'eau de pluie. Les chambres sont admirablement ventilées et faites en bois haïti, foyers en tuiles, mantelets de cheminées et entrées en marbre, et sont garnis avec des candélabres et installations de gaz. Le terrain sur lequel ces bâtisses et améliorations sont érigées comprend deux certains lots situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, St André et Josephine. Les dits lots étant désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par L. Salomonson le 6 avril 1868, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cavillier, ancien notaire. Le lot No 2 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 172 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Charles, 172 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2, et une première profondeur de 120 pieds sur la ligne du côté opposé vers la rue Josephine, de la s'élargissant 17 pieds 4 pouces et 1 ligne, et la une autre en deuxième profondeur de 52 pieds, et mesurant 50 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond.

Les deux lots mesurant ensemble 64 pieds de face à l'avenue St Charles, 172 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Josephine, de là s'élargissant 17 pieds 4 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 52 pieds (ou 172 pieds profondeur total) à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 88 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Les terrains sont tracés en promenades, jardin, gazon, arbres fruitiers et embrochés. Rue du côté supérieur sur l'entrée pour voitures.

Cette propriété en général est en bon état et n'a besoin que de peu ou même pas de réparations. Les chambres sont grandes, confortables et bien aérées. La position est supérieure sur le bas de l'avenue. Quoique désirant un home confortable, agréable et admirablement bien fini, faire bien de visiter cette propriété. Elle est une des meilleures dans cette partie de la ville. Les clefs se trouvent au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart en plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent hypothécaires d'avance en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et ayant les timbres du Revenu intérieur s'il y en a. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente perdevant M. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.
FENNER HENDERSON & FENNER, avocats pour les défendeurs
McCLOSKEY & BENEDICT, avocats.

29 juin—29—juil 6 13 20 27 31

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Splendide Propriété de Résidence et Commerciale,

No 1319, avenue Canal,

A l'encoignure de la rue N. Liberté et la résidence double à deux étages dans son arrière fond Nos 110 et 112 rue N. Liberté,

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE

In re John Friedrich et als vs Laura E., Milford, Edwin B., Robert L. et Stella Friedrich.

No 67,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G Friedrichs Encanteur.—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 29 juillet 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu, lu et signé en cour ouverte le 26me jour de juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

La remarquable résidence et magasin en bois à deux étages, No 1319 avenue Canal, à l'encoignure de la rue Nord Liberté et la productive résidence double en bois à deux étages dans le fond, Nos 110 et 112 rue Nord Liberté, plus complètement décrites comme suit, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Canal, les rues Nord Liberté [autrefois Tremé], Franklin et Deuxième, désigné comme le lot No 1, sur un certain plan fait par